

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

Présents : BIDAULT Christelle, BOMBAL Jacques, BRINDEL Bruno, CHATAUR Jean-Paul, FAUCHER Sandra, JAUILHAC Stéphanie, LEFEVBRE Serge, MARTY Lionel, NAVEZ Grégoire, POUGET Roland

Excusés : DUBOIS Michel représenté par BIDAULT Christelle

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV du 16 février 2023
- Modification statutaire de la communauté d'agglomération
- Convention de partenariat "balade ludique"
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : POUGET Roland

Approbation du procès-verbal du 16 février 2023 : approuvé à l'unanimité

Modification statutaire de la communauté d'agglomération

La délibération est ajournée dans l'attente d'un courrier du Président de Tulle Agglo

DCM N° 2023-06 : Convention de partenariat "balade ludique"

Tulle Agglo et l'Office de Tourisme de Tulle en Corrèze, avec l'aide des communes de Champagnac-la-Prune, Gumont et la Roche-Canillac ont mené un projet de création de sentiers sous le terme de "Balade ludique". Chaque commune accueille un sentier, dont l'objectif est de renforcer l'offre de loisirs à travers des activités de pleine nature familiale.

Une convention de partenariat est à établir entre les communes, Tulle Agglo et l'Office de Tourisme de Tulle en Corrèze pour préciser les conditions de réalisation des différentes étapes du projet: livraison, installation, balisage et signalétique, entretien, maintenance ainsi qu'activités annexes au projet.

Madame le Maire donne lecture Conseil de la convention proposée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise madame le Maire à signer la convention.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire, Christelle Bidault